

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°16-2021-053

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2021

# **Sommaire**

### **DIRA BORDEAUX / MIMO**

16-2021-05-20-00006 - Arrêté relatif à la désaffectation, au déclassement du domaine public, à la déclaration d'inutilité et à la remise au domaine de parcelles sises sur le territoire de la commune de Courcôme (4 pages)

Page 3

## DIRA BORDEAUX

16-2021-05-20-00006

Arrêté relatif à la désaffectation, au déclassement du domaine public, à la déclaration d'inutilité et à la remise au domaine de parcelles sises sur le territoire de la commune de Courcôme



### Direction interdépartementale des routes Atlantique

#### ARRÊTÉ

relatif à la désaffectation, au déclassement du domaine public, à la déclaration d'inutilité et à la remise au domaine de parcelles sises sur le territoire de la commune de Courcôme

> La préfète de la Charente Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu l'article L 3211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le courrier du directeur interdépartemental des routes Atlantique du 11 mai 2021 ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral n°163M du 12 avril 2021;

Vu l'extrait du plan cadastral;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>: Sont désaffectées, déclassées du domaine public, déclarées inutiles et remises au pôle immobilier de l'État, les parcelles cadastrées sur le territoire de la commune de Courcôme :

- section AB0386 « le bourg » d'une superficie de 4a 67ca
- section AB0492 « le bourg » d'une superficie de 5a 77ca

Article 2 : Ce bien devra être répertorié comme bien « DGITM/DIT » dans l'outil de suivi des cessions (OSC).

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente;

7-9, rue de la préfecture CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex Tél. : 05.45.97.61.00 www.charente.gouv.fr

1/2

- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la transition écologique et solidaire;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac CS 80541
  86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 4: Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Charente, Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Charente, Monsieur le directeur interdépartemental des routes Atlantique, Monsieur le maire de Courcôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Charente et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

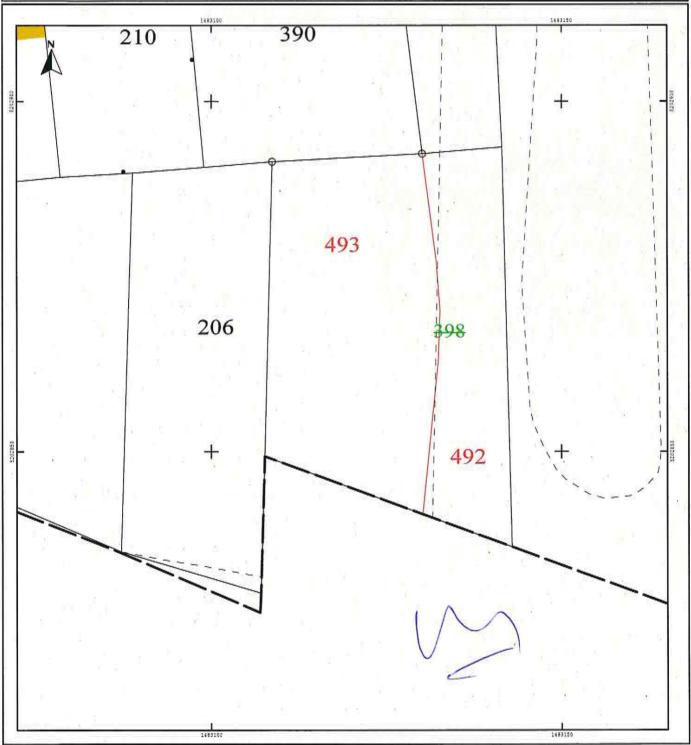
Angoulême, Je 2 0 MAI 2021

La préfète,

Magali DEBATTE

7-9, rue de la préfecture CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex Tél.: 05.45.97.61.00 www.charente.gouv.fr





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : CHARENTE par le centre des impôts foncier suivant : PTGC EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES VILLEGATS 1, rue de la Combe 16025 16025 ANGOULEME CEDEX tél. 0545975700 -fax 0545975861 ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr Section : AB Feuille: 000 AB 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 06/06/2019 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

